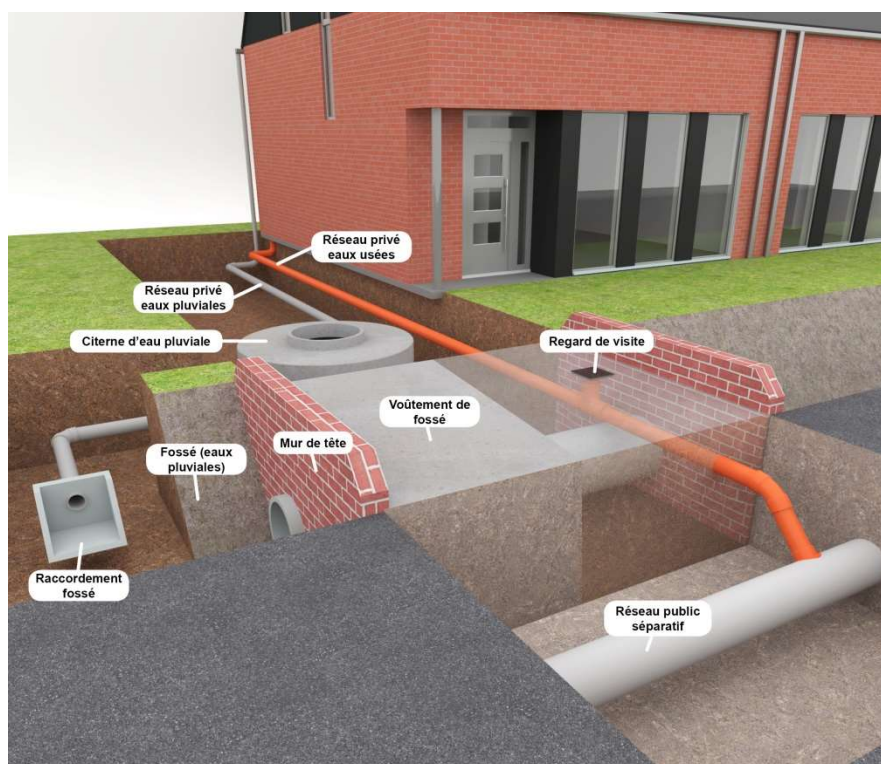


FOCUS RACCORDEMENT & INTERVENTION D'UN TIERS SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT PUBLIC

(DOCUMENT II)



Dressé par :

Le Service de la Gestion
Intégrée des Réseaux
(GIR)

069/88 80 56

raccordement@ipalle.be



TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
2. CADRE LÉGAL	3
3. ETAPES DE LA PROCÉDURE	4
4. INVESTIGATIONS PRÉALABLES.....	5
5. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	6
6. SERVITUDE	6
7. PLANIFICATION DES TRAVAUX.....	6
8. CONTRÔLE DES TRAVAUX.....	7
9. GARANTIE DES TRAVAUX.....	7
10. FICHE RACCORDEMENT	7
11. PRISE EN CHARGE DES FRAIS	7
12. ANNEXE.....	8

1. INTRODUCTION

SE RACCORDER À L'ÉGOUT ? => UNE OBLIGATION !

Vous souhaitez réaliser un raccordement particulier¹ d'une parcelle, d'un bâtiment sur un réseau d'assainissement public (égout, aqueduc, fossé, cours d'eau, etc.), voûtement de fossé sur une longueur de 5 m maximum ou une intervention sur le réseau d'assainissement, nous vous invitons à suivre la procédure ci-dessous.

La procédure mise en place a pour but de vous aider à respecter le Code de l'Eau.

Toutes les communes de Wallonie Picarde (à l'exception de Beloeil) ont délégué le suivi et le contrôle de ces prestations à IPALLE en sa qualité d'Organisme d'Assainissement Agréé (OAA).

Ces dispositions concernent tant :

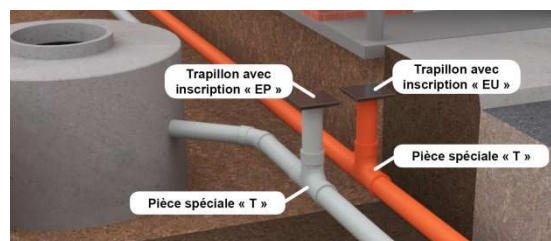
- **les nouveaux travaux que les réparations² ;**
- **les travaux sur le domaine public que la connexion au réseau sur le domaine privé (raccordement en attente)**

Veillez noter que le non-respect des obligations du Code de l'Eau telles qu'intégrées dans la procédure constitue une **infraction environnementale**.

2. CADRE LÉGAL

Le Code de l'Eau définit les conditions de réalisation des travaux de raccordement à l'égout :

1. Art. R.277 mentionne (...), que les habitations situées le long d'une voirie déjà équipée d'égouts doivent y être raccordées et les habitations situées le long d'une voirie qui vient à être équipée d'égouts doivent y être raccordées pendant les travaux d'égouttage.
2. Art. R.277 mentionne également que le raccordement à l'égout doit faire l'objet **d'une autorisation préalable écrite** du Collège Communal ou d'IPALLE (si la Commune a délégué sa compétence).
3. Art. R.277 § 2 précise que les travaux de raccordement, sur le domaine public, sont réalisés sous le **contrôle de la Commune ou d'IPALLE** (si la Commune a délégué sa compétence).
4. Le raccordement doit être muni d'un regard de visite accessible ... offrant toutes garanties de contrôle.



¹ Régit par l'article R 277 du Code de l'Eau

² Régit par l'article D 220 du Code de l'Eau

5. L'Art. D.395 précise les **infractions pour les cas suivants** :
- n'a pas raccordé à l'égout l'habitation située le long d'une voirie qui en est déjà équipée;
 - n'a pas raccordé pendant les travaux d'égouttage son habitation située le long d'une voirie qui vient d'être équipée d'égouts;
 - n'a pas sollicité l'autorisation préalable écrite du Collège Communal pour le raccordement à l'égout de son habitation;
 - a déversé l'ensemble des eaux pluviales et des eaux claires parasites dans l'égout séparatif EU.

3. ETAPES DE LA PROCÉDURE

La procédure de demande d'intervention se déroule de la manière suivante :

1. Le Maître d'Ouvrage/propriétaire choisit son entrepreneur accrédité

Seuls les entrepreneurs accrédités par Ipalle sont autorisés à effectuer des travaux sur le domaine public.

Où trouver la liste des entrepreneurs accrédités ?
<https://www.ipalle.be/raccordement-a-legout/>


En cas de manquements aux règles de l'art et au Cahier Spécial des Charges, l'entrepreneur peut voir son accréditation retirée.

2. L'entrepreneur accrédité et le Maître d'Ouvrage complètent le formulaire de demande³

L'entrepreneur joint également tous les documents nécessaires

Où le trouver ? :
<https://www.ipalle.be/raccordement-a-legout/>

A qui l'envoyer ?
raccordement@ipalle.be
 ou par courrier à
 IPALLE, Chemin de l'Eau Vive, 1
 7503 Froyennes.

	Pôle Services Aux Collectivités (SAC) Gestion Intégrée des Réseaux (GIR)	Référence Ipalle : _____ Date de réception de la demande : _____																				
	Version du 14/11/2015																					
FORMULAIRE DE DEMANDE D'INTERVENTION D'UN TIERS SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT PUBLIC <small>(à compléter par l'ENTREPRENEUR ACCRÉDITÉ ET LE MAÎTRE D'OUVRAGE/PROPRIÉTAIRE)</small>																						
Veuillez cocher la/les case(s) des travaux/interventions concernés :																						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de travaux/interventions</th> <th>Annexe à compléter</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> nouveau raccordement particulier</td> <td>Annexe 1</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> raccordement en obtente avec ou sans regard de visite</td> <td>Annexe 1</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> raccordement existant</td> <td>Annexe 1</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> réparation de réseau et/ou du raccordement</td> <td>Annexe 1</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> contrôle des charges d'urbanisme "nou" à la parcelle (fosse septique, système d'épuration individuelle, infiltration, ...)</td> <td>Annexe 1</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> voûtement de fossé pour accès à la parcelle (maximum 5m)</td> <td>Annexe 2</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> installation d'un système d'épuration individuelle</td> <td>Nous contacter</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> voûtement de fossé (plus de 5m)</td> <td>Nous contacter</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> pose de nouveaux réseaux et/ou équipements communautaires et/ou à rétrocéder à la commune</td> <td>Nous contacter</td> </tr> </tbody> </table>		Type de travaux/interventions	Annexe à compléter	<input type="checkbox"/> nouveau raccordement particulier	Annexe 1	<input type="checkbox"/> raccordement en obtente avec ou sans regard de visite	Annexe 1	<input type="checkbox"/> raccordement existant	Annexe 1	<input type="checkbox"/> réparation de réseau et/ou du raccordement	Annexe 1	<input type="checkbox"/> contrôle des charges d'urbanisme "nou" à la parcelle (fosse septique, système d'épuration individuelle, infiltration, ...)	Annexe 1	<input type="checkbox"/> voûtement de fossé pour accès à la parcelle (maximum 5m)	Annexe 2	<input type="checkbox"/> installation d'un système d'épuration individuelle	Nous contacter	<input type="checkbox"/> voûtement de fossé (plus de 5m)	Nous contacter	<input type="checkbox"/> pose de nouveaux réseaux et/ou équipements communautaires et/ou à rétrocéder à la commune	Nous contacter	
Type de travaux/interventions	Annexe à compléter																					
<input type="checkbox"/> nouveau raccordement particulier	Annexe 1																					
<input type="checkbox"/> raccordement en obtente avec ou sans regard de visite	Annexe 1																					
<input type="checkbox"/> raccordement existant	Annexe 1																					
<input type="checkbox"/> réparation de réseau et/ou du raccordement	Annexe 1																					
<input type="checkbox"/> contrôle des charges d'urbanisme "nou" à la parcelle (fosse septique, système d'épuration individuelle, infiltration, ...)	Annexe 1																					
<input type="checkbox"/> voûtement de fossé pour accès à la parcelle (maximum 5m)	Annexe 2																					
<input type="checkbox"/> installation d'un système d'épuration individuelle	Nous contacter																					
<input type="checkbox"/> voûtement de fossé (plus de 5m)	Nous contacter																					
<input type="checkbox"/> pose de nouveaux réseaux et/ou équipements communautaires et/ou à rétrocéder à la commune	Nous contacter																					
INFOS ENTREPRENEUR ACCRÉDITÉ																						
Identité (nom de l'entrepreneur accrédité) _____																						
INFOS MAÎTRE D'OUVRAGE/PROPRIÉTAIRE																						
Identité (nom et prénom) / Forme juridique _____																						
Adresse (Rue, n° et boîte) _____																						
(Code postal) (Localité) _____																						

³ Exemple en annexe

3. Ipalle délivre l'autorisation d'intervention

Après analyse des documents **transmis par l'entrepreneur accrédité**, Ipalle délivre « l'autorisation d'intervention d'un tiers sur le réseau d'assainissement public », laquelle précisera si nécessaire les impositions administratives et techniques complémentaires.

Ce document est indispensable à l'entrepreneur accrédité mais ne permet pas encore à ce stade de débiter les travaux.

4. L'entrepreneur accrédité planifie et organise son intervention

L'entrepreneur planifie son intervention avec le coordinateur d'Ipalle et sollicite les autorisations d'occupation du domaine public (voir ci-après).

5. L'entrepreneur effectue les travaux

L'entrepreneur effectue les travaux sous le contrôle d'Ipalle.



4. INVESTIGATIONS PRÉALABLES

Préalablement à la remise d'offre, **l'entrepreneur accrédité** se charge de :

- Réaliser une visite préalable sur site lui permettant de définir l'ampleur des travaux ;
- Prendre connaissance des réseaux d'égouttage existants par relevé sur site et/ou via le site d'Ipalle :
<https://ipalle-online.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=a38887023e724139a1de0049bca6e637>

5. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Sur base de la date d'intervention définie conjointement avec Ipalle, l'entrepreneur accrédité doit obtenir les documents suivants :

- les plans des impétrants.
- l'Arrêté de police.
- l'autorisation d'utiliser le domaine public auprès du gestionnaire de voirie suivant :

Type de voirie	Gestionnaire
Voirie Communale	Administration Communale
Voirie Régionale du SPW	Direction des Routes de Mons
Voirie (chemin de halage, etc.) ou l'exutoire est un cours d'eau navigable	Direction des Voies Hydrauliques, Direction des Voies Hydrauliques de Tournai
Voirie (chemin de halage, etc.) ou l'exutoire est un ruisseau non navigable de 2ème catégorie géré par le service Provincial	Hainaut Ingénierie Technique du secteur
Voirie (chemin de halage, etc.) ou l'exutoire est un ruisseau non navigable de 1ère catégorie	SPW C.E.N.N. (Cours d'Eau Non Navigables)

Il réalise un état des lieux du domaine public avant travaux (min 3 photos).

6. SERVITUDE

En cas de raccordement sur une servitude d'écoulement, le Maître d'Ouvrage/propriétaire doit obtenir, préalablement aux travaux, l'accord des « fonds inférieurs » et du propriétaire de la servitude.

7. PLANIFICATION DES TRAVAUX

Au moins 15 jours avant le commencement desdits travaux, l'entrepreneur accrédité prend contact avec le coordinateur du service (M. Dimitri Thomas) pour convenir d'une date d'intervention et ce, de préférence, par email à raccordement@ipalle.be ou par téléphone au 069/88.80.56.



8. CONTRÔLE DES TRAVAUX

Conformément au Code de l'Eau, les travaux de raccordement à l'égout feront l'objet d'un contrôle.

Le contrôle de la mise en œuvre des travaux est effectué exclusivement par le personnel d'IPALLE qui en vérifie la qualité et la conformité selon les prescriptions techniques fixées dans le Cahier Spécial des Charges.

Les tranchées de raccordement ne peuvent pas être refermées sans l'accord préalable du technicien de Contrôle.

Afin de juger la conformité et la qualité de la mise en œuvre, le Technicien de Contrôle peut procéder à divers essais comme par exemple des tests d'étanchéité ou une endoscopie du réseau, et ce à charge de l'entrepreneur accrédité.

9. GARANTIE DES TRAVAUX

Conformément au Cahier Spécial des Charges, les travaux effectués sur le domaine public par l'entrepreneur accrédité sont garantis **5 ans**.

10. FICHE RACCORDEMENT

À l'issue des travaux, l'entrepreneur transmet les photos de l'état de récolement (minimum 3).

Une « fiche raccordement » est alors dressée reprenant le cas échéant les remarques à corriger.

11. PRISE EN CHARGE DES FRAIS

Les travaux proprement dits (terrassement, pose de tuyaux, voirie, ...) sont à charge du Maître d'Ouvrage/propriétaire.

Les frais des prestations d'IPALLE⁴ comprennent tant le suivi administratif et technique qu'une visite de contrôle sur site.

Ces frais sont portés à la charge de l'entrepreneur accrédité⁵, qui les répercutera au Maître d'Ouvrage/propriétaire dans sa facture finale. Ce poste doit d'ailleurs être repris en détail dans son devis.

Si nécessaire et/ou en cas de manquement du Maître d'Ouvrage/propriétaire ou de son entrepreneur, des frais supplémentaires pourraient être demandés.

⁴ Voir Tarification sur site internet www.ipalle.be

⁵ En cas de raccordement en attente sur parcelle privée, les frais sont imputés directement au Maître d'Ouvrage/propriétaire.



Informations complémentaires

IPALLE – Services Aux Collectivités (SAC) – Gestion Intégrée des Réseaux (GIR)

Adresse : Chemin de l'Eau Vive, 1 - 7503 Froyennes


Téléphone : 069/88 80 56

Mail : raccordement@ipalle.be

12. ANNEXE

Exemple de formulaire de demande complété.


Annexe

 <small>Une action publique pour l'environnement</small>	Pôle Services Aux Collectivités (SAC) Gestion Intégrée des Réseaux (GIR)	Référence Ipalle : _____ Date de réception de la demande : _____	
Version du 23-12-2021			
FORMULAIRE DE DEMANDE D'INTERVENTION D'UN TIERS SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT PUBLIC <small>(A COMPLÉTER PAR L'ENTREPRENEUR ACCRÉDITÉ ET LE MAÎTRE D'OUVRAGE / PROPRIÉTAIRE)</small>			
Veuillez cocher la/les case(s) des travaux/interventions concernés:			
Type de travaux/interventions		Annexe à compléter	
<input checked="" type="checkbox"/> nouveau raccordement particulier		Annexe 1	
<input type="checkbox"/> raccordement en attente avec ou sans regard de visite		Annexe 1	
<input type="checkbox"/> raccordement existant		Annexe 1	
<input type="checkbox"/> réparation de réseau et/ou du raccordement		Annexe 1	
<input type="checkbox"/> contrôle des charges d'urbanisme "eau" à la parcelle (fosse septique, système d'épuration individuelle, infiltration, ...)		Annexe 1	
<input checked="" type="checkbox"/> voûtement de fossé pour accès à la parcelle (maximum 5 m)		Annexe 2	
<input type="checkbox"/> installation d'un système d'épuration individuelle		Nous contacter	
<input type="checkbox"/> voûtement de fossé (plus de 5 m)		Nous contacter	
<input type="checkbox"/> pose de nouveaux réseaux et/ou équipements communautaires et/ou à rétrocéder à la commune		Nous contacter	
INFOS ENTREPRENEUR ACCRÉDITÉ			
Identité (nom de l'entreprise accréditée) <u>ENTREPRISE XX</u>			
INFOS MAÎTRE D'OUVRAGE/PROPRIÉTAIRE			
Identité (nom et prénom) / Forme juridique <u>MONSIEUR ET MADAME YY</u>			
Adresse (Rue, n° et boîte) <u>RUE DU CIMETIÈRE 16</u>			
(Code postal) (Localité) <u>7500 TOURNAI</u>			
Téléphone <u>04901123456</u>			
Email <u>MMYY@gmail.be</u>			
TVA <u>-</u>			
ADRESSE D'INTERVENTION			
Rue, n° et boîte <u>RUE DU CIMETIÈRE 16</u>			
Code postal + Localité <u>7500 TOURNAI</u>			
Parcelle cadastrale <u>A - 345 KB</u>			
Voir verso			

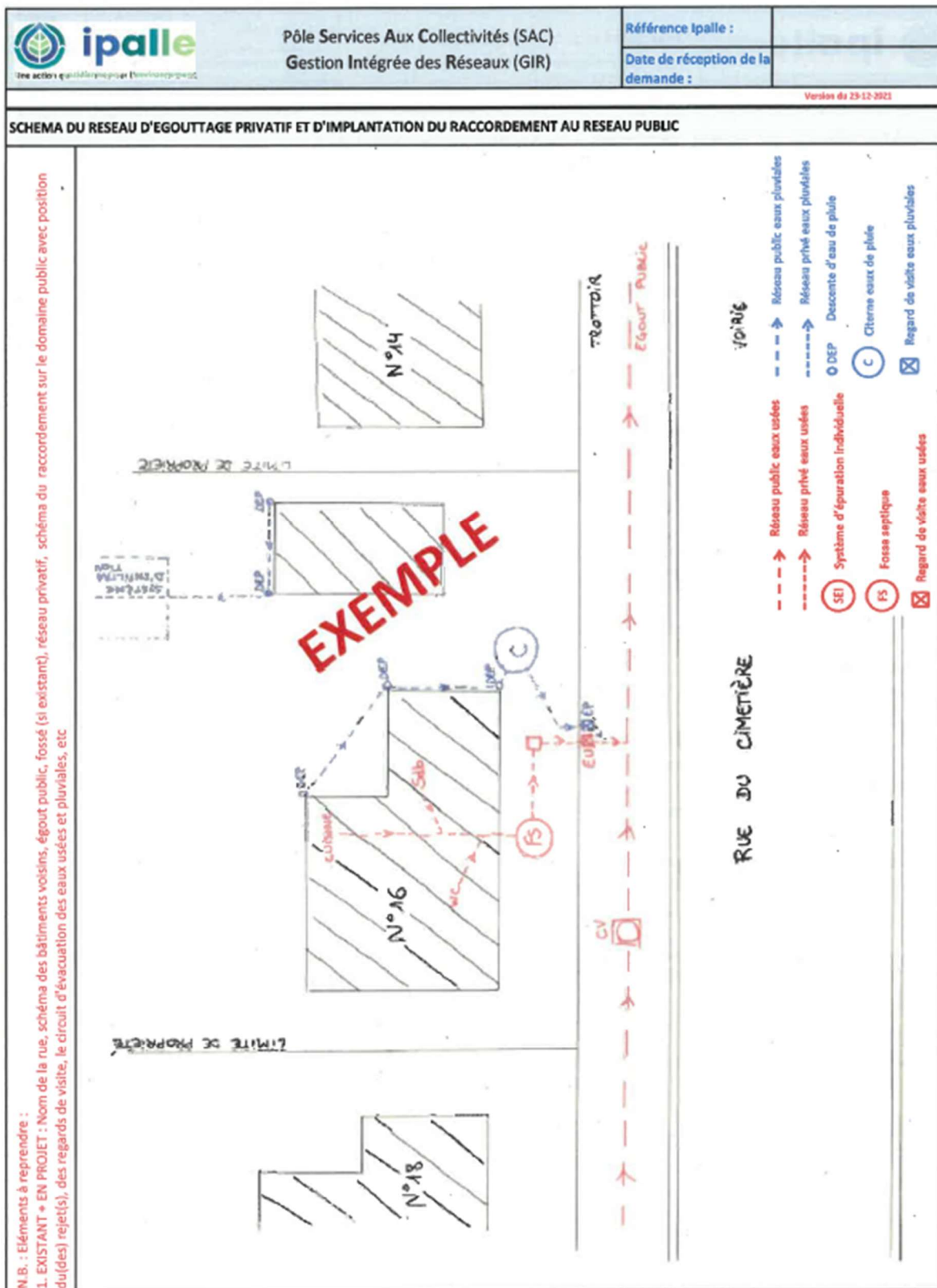
Annexe

	Pôle Services Aux Collectivités (SAC) Gestion Intégrée des Réseaux (GIR)	Référence Ipalle : _____	
		Date de réception de la demande : _____	
Version du 23-12-2021			
INFOS PROJET			
N° du Permis d'urbanisme <u>2020/PU/5320</u>			
Date du Permis d'urbanisme <u>10/08/2020</u>			
Affectation du bien à raccorder			
<input checked="" type="checkbox"/> Maison unifamiliale <input type="checkbox"/> Immeuble à appartements <input type="checkbox"/> Profession libérale <input type="checkbox"/> Activité commerciale <input type="checkbox"/> Activité industrielle <input type="checkbox"/> Logement insolite <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Sans objet		_____ (Merci de préciser la nature de l'activité) _____ (Merci de préciser la nature de l'activité) _____ (Merci de préciser) _____ (Merci de préciser)	
Potentiel maximum de la charge polluante de l'activité		Nombre d'occupants <u>5</u>	
Commentaires particuliers concernant la demande _____ _____ _____ _____			
EXEMPLE			
Par la présente,			
1° le Maître d'Ouvrage/propriétaire mandate l'entrepreneur désigné ci-avant pour la gestion complète de la demande d'intervention et des travaux sur le réseau; 2° le Maître d'Ouvrage/propriétaire autorise les agents d'Ipalle à contrôler sur place l'authenticité de sa déclaration en ce compris les charges d'urbanisme imposées au permis; 3° l'entrepreneur accrédité s'engage : - à débiter les travaux après réception de l'autorisation écrite d'Ipalle (*1); - à prendre contact avec Ipalle pour planifier le contrôle "tranchées ouvertes"; - à exécuter les travaux conformément au Cahier Spécial des Charges; - à respecter les prescriptions techniques et administratives reprises dans le " FOCUS Raccordement - Document II", dernière version; 4° le Maître d'Ouvrage/propriétaire s'engage à prendre en charge les frais couvrant les conseils, le suivi et le contrôle d'Ipalle qui sont repris dans la facture finale de l'entrepreneur accrédité; 5° le Maître d'Ouvrage/propriétaire et l'entrepreneur accrédité donnent leur accord sur la collecte et le traitement de leurs données personnelles (*3).			
Fait à <u>TOURNAI</u> , le <u>xx / xx / xxxk</u>			
Signature du Maître d'Ouvrage/propriétaire <u>Signature</u>		Signature de l'entrepreneur accrédité <u>Signature</u>	
<small>(*1) à défaut : ce manquement constitue une infraction environnementale de troisième catégorie (*2) Précision RGPD : Le traitement de ces données est lié exclusivement à la présente demande. Vos données seront conservées pour une durée maximale de 20 ans. Elles ne seront ni vendues ni cédées. Elles seront stockées sous la forme de dossier électronique/papier. IPALLE prend toutes les mesures nécessaires pour en assurer la sécurité et pour assurer leur traitement en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD). Veuillez consulter notre politique de protection des données personnelles pour plus d'information (https://www.ipalle.be/vie-privee/). Vous pouvez à tout moment nous contacter (Chemin de l'Eau Vive, 1, 7503 Froyennes, TEL. 069/84.58.88 – ipo@ipalle.be) pour exercer vos droits relatifs à la protection des données personnelles.</small>			


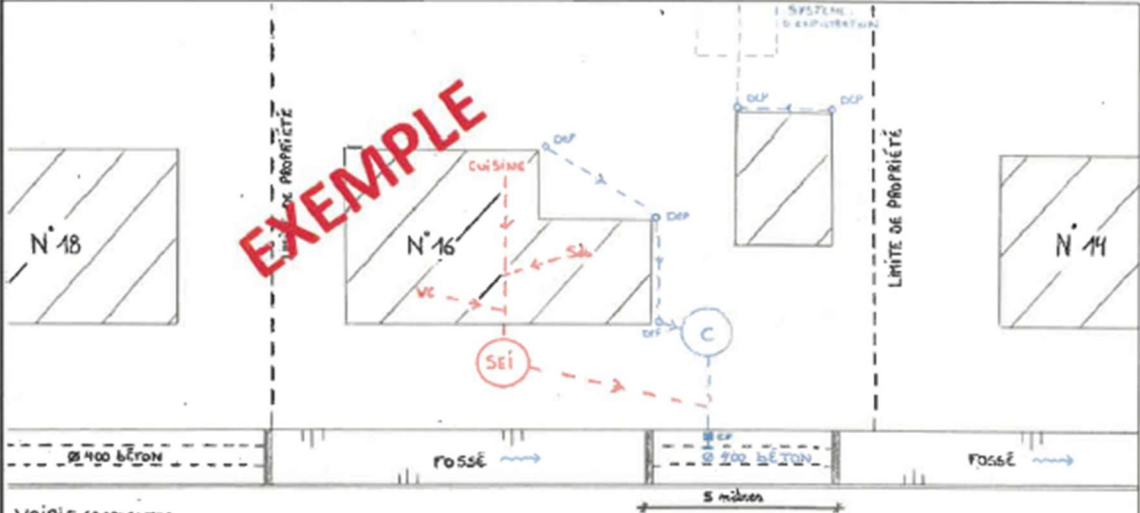
Annexe

 <small>Une action quotidienne pour l'environnement</small>	Pôle Services Aux Collectivités (SAC) Gestion Intégrée des Réseaux (GIR)	Référence ipalle :																																																	
		Date de réception de la demande :																																																	
Version du 23-12-2021																																																			
Annexe 1 au formulaire : Demande de raccordement et de contrôle des charges d'urbanisme																																																			
<p>Documents à joindre obligatoirement <i>(A défaut, la demande sera considérée comme incomplète et l'autorisation ne pourra être délivrée)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Devis détaillé de l'entrepreneur accrédité (poste par poste) - Schéma du réseau d'égouttage privatif - Croquis du raccordement au réseau public (piquage) à réaliser par l'entrepreneur accrédité - Rapport photographique <ul style="list-style-type: none"> • Photo n°1 : Façade • Photo n°2 : Accotement / trottoir / bordure / filet d'eau au droit du raccordement • Photo n°3 : Voirie au droit du raccordement • Photo n°4 ou + : Autres éléments susceptibles d'influencer les travaux - Le cas échéant, les plan(s) d'égouttage de l'architecte - Le cas échéant, la copie du « Permis d'urbanisme » - Autre <p>Dans le cas où le permis d'urbanisme impose la mise en place d'ouvrages de gestion de l'eau (citerne, système d'épuration individuelle, infiltration des eaux pluviales, tamponnement des eaux pluviales, ...), veuillez préciser les éléments ci-après et nous fournir leurs fiches techniques permettant le contrôle des charges d'urbanisme :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 10%;"></th> <th style="width: 10%;"></th> <th style="width: 20%; text-align: center;"><u>Documents ou fiches techniques joints</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">Test de perméabilité du sol</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Eaux Usées</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Fosse septique</td> <td style="text-align: center;">OUI</td> <td style="text-align: center;">NON</td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Système d'épuration individuelle</td> <td style="text-align: center;">OUI</td> <td style="text-align: center;">NON</td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Ouvrage d'infiltration des eaux épurées</td> <td style="text-align: center;">OUI</td> <td style="text-align: center;">NON</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Eaux Pluviales</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Ouvrage d'infiltration des eaux pluviales</td> <td style="text-align: center;">OUI</td> <td style="text-align: center;">NON</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Citerne d'eau de pluie</td> <td style="text-align: center;">OUI</td> <td style="text-align: center;">NON</td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Ouvrage de tamponnement eaux pluviales</td> <td style="text-align: center;">OUI</td> <td style="text-align: center;">NON</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Système de régulation de débit des eaux pluviales</td> <td style="text-align: center;">OUI</td> <td style="text-align: center;">NON</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Autres (préciser:)</td> <td style="text-align: center;">OUI</td> <td style="text-align: center;">NON</td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table> <p>Lors du contrôle demandé (fouilles ouvertes), si les charges d'urbanisme "Eau" ne sont pas achevées et accessibles depuis l'intérieur du bâtiment, une deuxième visite sera à solliciter par le Maître d'Ouvrage. Les frais inhérents à cette visite seront portés à sa charge.</p>							<u>Documents ou fiches techniques joints</u>	Test de perméabilité du sol				Eaux Usées				Fosse septique	OUI	NON	<input checked="" type="checkbox"/>	Système d'épuration individuelle	OUI	NON	<input checked="" type="checkbox"/>	Ouvrage d'infiltration des eaux épurées	OUI	NON	<input type="checkbox"/>	Eaux Pluviales				Ouvrage d'infiltration des eaux pluviales	OUI	NON	<input type="checkbox"/>	Citerne d'eau de pluie	OUI	NON	<input checked="" type="checkbox"/>	Ouvrage de tamponnement eaux pluviales	OUI	NON	<input type="checkbox"/>	Système de régulation de débit des eaux pluviales	OUI	NON	<input type="checkbox"/>	Autres (préciser:)	OUI	NON	<input type="checkbox"/>
			<u>Documents ou fiches techniques joints</u>																																																
Test de perméabilité du sol																																																			
Eaux Usées																																																			
Fosse septique	OUI	NON	<input checked="" type="checkbox"/>																																																
Système d'épuration individuelle	OUI	NON	<input checked="" type="checkbox"/>																																																
Ouvrage d'infiltration des eaux épurées	OUI	NON	<input type="checkbox"/>																																																
Eaux Pluviales																																																			
Ouvrage d'infiltration des eaux pluviales	OUI	NON	<input type="checkbox"/>																																																
Citerne d'eau de pluie	OUI	NON	<input checked="" type="checkbox"/>																																																
Ouvrage de tamponnement eaux pluviales	OUI	NON	<input type="checkbox"/>																																																
Système de régulation de débit des eaux pluviales	OUI	NON	<input type="checkbox"/>																																																
Autres (préciser:)	OUI	NON	<input type="checkbox"/>																																																

Annexe



Annexe

 <small>Une année spécialisée pour l'environnement</small>	Pôle Services Aux Collectivités (SAC) Gestion Intégrée des Réseaux (GIR)	Référence Ipalle :	
		Date de réception de la demande :	
Version du 29-12-2021			
Annexe 2 au formulaire : Demande de voûtement de fossé pour accès à la parcelle (maximum 5 m)			
<p>Documents à joindre obligatoirement <i>(A défaut, la demande sera considérée comme incomplète et l'autorisation ne pourra être délivrée)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Devis détaillé de l'entrepreneur accrédité - Schéma du voûtement de fossé : tête de pont, chambre de visite, dimension du fossé, diamètre et type du tuyau à poser, diamètre des tuyaux voisins en amont et en aval... - Rapport photographique <ul style="list-style-type: none"> • Photo n°1 : Façade • Photo n°2 : Fossé au droit du voûtement • Photo n°3 : Voirie au droit du voûtement • Photo n°4 : Voûtement voisin en amont et en aval • Photo n°5 ou + : Autres éléments susceptibles d'influencer les travaux - Le cas échéant, la copie du « Permis d'urbanisme » 			
<p>SCHEMA DU RESEAU D'EGOUTTAGE PRIVATIF ET D'IMPLANTATION DU RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC</p>			
			
<p>VOIRIE (ASPHALTE)</p>			
<div style="border: 1px solid red; padding: 5px; display: inline-block; color: red;"> ⚠ Voûtement autorisé uniquement pour accès à la parcelle </div>			